

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 6 OCTOBRE 2023

N° 2023-11-04

L'an deux mille vingt-trois, le six octobre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du deux octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 4

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 4
Exprimées par pouvoirs : 4
Total (mini 19) : 8

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 29 septembre, conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Bureau Syndical délibère valablement sans condition de quorum.

Délégué-es présents-es

4 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)

Philippe CAHN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Pascale ROCHAS.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Michel ROLLAND à Philippe CAHN, Danielle TOUCHE à Nicole PELOUX, Pierre COMBES à Pascale ROCHAS,

Délégué-e excusé-e : Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Corinne MOULIN, Marlène MOURIER, Jean-François PERILHOU, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY, Yann TRACOL.

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Pascale ROCHAS est nommée secrétaire de séance

Objet : Espace valléen 2021-2027 - Gestion de la fréquentation touristique

Montant des dépenses PnrBP	2024	2025
Fonctionnement	83 300€	85 150€
Investissement	45 000€	36 000€

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	249 450€	197 590€

Rapport :

La Présidente expose,

La stratégie espace valléen 2021-2027 portée par le syndicat mixte du Parc comporte deux axes stratégiques qui se déclinent en deux objectifs opérationnels chacun. Une fiche action avait été déposée dans ce cadre afin d'obtenir des financements permettant notamment de recruter des éco-guides. Les financeurs ont fait savoir a posteriori (au cours de la préparation du projet) que ces dépenses n'étaient pas éligibles. L'équipe du syndicat mixte du Parc a donc repris le travail afin de viser les mêmes objectifs en mobilisant des dépenses éligibles pour les différents financeurs. Le cadre de cette nouvelle opération a été approuvé en comité de pilotage espace valléen pour l'année 2023.

Le Parc souhaite déployer une ingénierie d'accompagnement pour les opérations d'investissement menées par différents maîtres d'ouvrage dans le cadre de cette fiche action : les communes de Villeperdrix sur le Léoux, Saint May et Rémuzat, la communauté de communes Sisteronais-Buëch sur la Méouge, la commune de Mollans sur Ouvèze sur le Toulourenc, et le Syndicat mixte du Pas des Ondes (sur le plan d'eau du même nom).

Cette ingénierie comporte deux volets :

1. Mettre en place d'un dispositif partenarial d'observation permanent des effets de la fréquentation sur les milieux naturels en trois phases. La phase 1 ayant été conduite en 2022 grâce au Plan de Relance, il s'agit de déployer la phase 2 :
 - a. Par la poursuite de la recherche d'un protocole environnemental d'observation de l'évolution des milieux sous l'effet de la fréquentation touristique en milieu naturel en prestation externalisée ;
 - b. En améliorant notre connaissance de la fréquentation touristique sur le territoire, d'une part en expérimentant des éco-compteurs mobiles et d'autre part en qualifiant l'image du Parc ainsi que ses visiteurs par une étude de notoriété. Cette étude évaluera, par des données chiffrées et objectives, le niveau de connaissance des actions entreprises par le Parc et la qualité de l'expérience vécue de plusieurs types de publics cibles. Elle viendra également alimenter la stratégie de communication du Parc.

La Phase 3 visera ensuite à croiser les données objectives de fréquentation et les données environnementales pour construire l'observatoire.

2. Mettre en place un dispositif d'accompagnement pour un comportement responsable des visiteurs dans le secteur de Villeperdrix, Saint-May, Rémuzat. Ce dispositif pourra se traduire par des aménagements sur site, des événements culturels et / ou des dispositifs de communication engageante ou basés sur les sciences comportementales.



Dépenses TTC		
	2024	2025
VOLET 1 : mise en place de la phase 2 de l'observatoire des effets de la fréquentation touristique sur les milieux naturels		
Prestation externalisée pour la poursuite de collecte de données environnementales	50 000 €	50 000 €
Mobilisation de chercheurs du CSEP pour l'accompagnement méthodologique dans la mise en place d'un observatoire des effets de la fréquentation touristique sur les milieux naturels	1 000 €	
Temps de pilotage de la phase 2 de l'observatoire (poursuite des relevés de données terrains environnementales, partage entre les partenaires et mise en place de données complémentaires) par la CdM connaissance environnementale	4 000 €	4 000 €
Pilotage de la prestation par la responsable communication	2 000 €	
Achat de 4 éco-compteurs mobiles	12 500 €	
Outils pour éco-compteurs et aménagements	4 000 €	
Expérimentation autour de la valorisation des données de fréquentation issues des éco-compteurs et de la plate-forme outdoorvision		20 000 €
Temps de pilotage de cette expérimentation de la Chargée de projet sports et activités de pleine nature	2 000 €	4 000 €
Etude de notoriété à l'échelle du Parc visant à qualifier l'image du Parc ainsi que les visiteurs et touristes qui viennent dans les Baronnies provençales	15 000 €	
Sous total VOLET 1	90 500 €	78 000 €

VOLET 2 : Mise en œuvre d'un dispositif de régulation de la fréquentation touristique dans le secteur de Villeperdrix, Saint-May, Rémuzat		
Réalisation d'un diagnostic territorial par les étudiants du master Gestion Durable des territoires de Montagne sur les communes de Villeperdrix, Saint-May et Rémuzat (secteur Natura 2000) + préconisation méthodologiques générales d'étudiants en marketing – défraiement	500 €	
Appui expérimental d'étudiants en design pour un accompagnement méthodologique du volet 2	5 000 €	
Mobilisation de chercheurs du CSEP pour l'accompagnement méthodologique du dispositif opérationnel	1 000 €	
Aménagements du Léoux (merlons, rondins, piquets, barrières bois, tressage de branches pour mise en défends)	3 000 €	
Mise en œuvre d'une stratégie d'accompagnement de comportements responsables des visiteurs (communication engageante, nudging/sciences comportementales)	20 000 €	20 000 €
Evènements culturels	2 500 €	2 500 €
Aménagements complémentaires		16 000 €
Pilotage par l'animateur Natura 2000 du volet 2	4 000 €	3 000 €
Coûts indirects (15% des dépenses RH affichées au projet)	1 800 €	1 650 €
Sous total VOLET 2	37 800 €	43 150 €

TOTAL TTC	128 300 €	121 150 €
	249 450 €	



Recettes	2024	2025
Région AURA – Espace Valléen	27 800 €	46 960 €
FNADT CIMA- Espace Valléen	43 320 €	47 460 €
Département Drôme	2 500 €	2 500 €
Recherche de cofinancements complémentaires	27 000 €	0 €
Autofinancement Parc naturel régional des Baronnies provençales	27 680 €	24 230 €
<i>dont valorisation temps de travail agents</i>	<i>12 000 €</i>	<i>11 000 €</i>
Sous-total opérations éligibles	125 800 €	121 150 €
TOTAL	249 500€	

Délibération

- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2021-08-01 du 3 juin 2021 portant candidature du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales au programme espace valléen 2021-2027 ;
- ◆ Considérant la Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, et en particulier les mesures I.1.2. « Préserver les milieux naturels et les espèces remarquables pour contribuer au maintien et à l'enrichissement de la biodiversité » et II.2.2 « Faire du Parc une zone pilote de tourisme durable » ;
- ◆ Considérant la fiche opération espace valléen n°01 « Gestion de la fréquentation touristique et de son impact environnemental »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** les budgets prévisionnels et le plan de financement présenté
- **Dit** que des financements complémentaires seront recherchés, faute de quoi des dépenses pourront être écartées
- **Charge** la Présidente de lancer les consultations nécessaires pour la réalisation de ces opérations
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

